



REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2017 AUX ASSOCIATIONS DE POUILLEY-FRANCAIS

La commune de Pouilley-Français accorde des subventions destinées à soutenir des projets associatifs et culturels.

Projets concernés

Les projets destinés à :

- développer l'offre culturelle, sportive et/ou de loisirs

Un projet éligible doit être un investissement ou une action occasionnelle dans les domaines cités ci-dessus.

Bénéficiaires

- associations de Pouilley-Français ayant leur activité sur Pouilley-Français

Attributions

- Les dossiers sont examinés par le Conseil municipal qui fixe le montant de la subvention.
- les projets sont subventionnés sur les fonds propres de la commune de Pouilley-Français
- la subvention est versée sur présentation de factures acquittées (investissement) et du bilan définitif (fonctionnement)

Modalités financières

L'association présente un bilan prévisionnel du projet. Le montant de l'aide à l'association figure dans ce plan de financement

« Aide au démarrage » : sur demande d'une association, une partie de la subvention peut être versée avant l'achat ou la réalisation du projet.

Dossier de demande de subvention

Pièces à fournir :

- une lettre de demande de subvention qui définit le projet
- un budget prévisionnel dépenses/recettes équilibré dans lequel apparaît la participation souhaitée de la commune de Pouilley-Français et d'autres partenaires
- le dernier bilan de l'association
- le devis dans le cas d'un achat ou d'une réalisation
- une copie des statuts de l'association + identifiant SIREN et SIRET
- un Relevé d'Identité Bancaire

Planning pour l'année 2017 :

- **du 1^{er} janvier 2017 au 30 avril 2017 réception des dossiers de subvention au secrétariat de mairie, 10 place de la Mairie à Pouilley-Français**
- **Mai : examen des demandes par la commission**
- **Début juin : proposition et vote des subventions par le Conseil municipal lors d'une séance**

Publicité :

- **Règlement sur le site de la Commune de Pouilley-Français dès le 1^{er} janvier 2017 :**
Site internet : <http://www.commune-de-pouilley-francais.fr>
- **Disponible à la mairie de Pouilley-Français :**
Le secrétariat de mairie de Pouilley-Français est ouvert au public les lundis / jeudis et vendredis, de 9 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 30.
10, place de la mairie - 25410 Pouilley-Français - TEL/FAX 03 81 87 56 63
mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr -
- **Une info sera mise sur la lettre En direct en début d'année et par mail**

Fait à Pouilley-Français le 1^{er} janvier 2017

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français